



COACH

MODALITES DE L'EVALUATION

A l'issue du parcours de formation et après avoir validé l'ensemble des modules nécessaires, les stagiaires pourront se présenter à l'examen d'évaluation pour la délivrance du diplôme de Coach dans l'option choisie (spécialité). Cette évaluation est organisée par la Ligue.

Un stagiaire ayant validé plusieurs modules de spécialité dans son parcours de formation, pourra présenter l'examen pour ses différentes options (spécialités) en une seule fois. Le candidat devra l'avoir précisé lors de son inscription à l'examen et il devra signaler quelles options sont présentées avant le début des épreuves aux évaluateurs.

Les trois options (spécialités) du diplôme de COACH de la filière Forme Santé sont :

- Running Forme
- Marche Nordique Forme
- Athlé Forme

Attention : les modalités d'évaluation sont différenciées selon les cas de figure (options et diplômes acquis).

Evaluation finale pour les candidats présentant les options « Running Forme » et/ou « Marche Nordique Forme », sous réserve que le candidat ait en amont validé un diplôme d'animateur « forme-santé » ou d'entraîneur 1° marche nordique.

Pour ces spécialités, les modalités d'évaluation sont constituées des deux parties indissociables suivantes :

➤ **Partie 1 : dossier**

Il est demandé au candidat de constituer un dossier contextualisé, relatant son parcours et son expérience permettant de montrer ses compétences à élaborer un programme d'activités, à encadrer la spécialité et faire progresser tous les pratiquants, et ainsi contribuer à la réalisation du projet de sa structure.

Ce dossier va décrire son expérience en club correspondant notamment à son stage pratique, il s'agit sur des cas concrets effectivement réalisés et passés.

Ce dossier doit être au format PDF et en un seul document. Il doit parvenir par mail à la Ligue selon les dates indiquées.

Précisions concernant le dossier

La forme :

- Le dossier doit être réalisé sur ordinateur. Il comprendra une page de couverture avec nom, prénom du candidat, N° de licence, club, coordonnées téléphone et mail, intitulé de l'examen présenté, lieu de stage pratique, nom du tuteur.
- La présentation devra être aérée et en police d'écriture de format 12
- Il pourra contenir des graphiques, des schémas, des photos, des scans peuvent être insérés, à condition d'être lisible en taille normale
- Il sera d'un volume compris entre 20 et 30 pages.

Le fond :

- Présentation du candidat (max 1 p), son parcours notamment en rapport à l'athlétisme ;
- Présentation du projet club en lien avec l'activité, et de son investissement au sein du club (max 2 page) ;
- Présentation du groupe, explicitation de la programmation annuelle et des objectifs poursuivis (choix argumentés et justifiés)
- Présentation de 2 pratiquants de son groupe, ayant des profils et des niveaux techniques et physiques différents

- Présentation argumentée du programme des 4 premières semaines de reprise, et d'un cycle d'entraînement non consécutif (cycle d'une durée minimum de 3 semaines)
- Présentation détaillée d'une séance sur chacun de ces 2 cycles, proposée à ces deux pratiquants (l'individualisation doit apparaître et être justifiée au regard des profils)
- Bilan et analyse de ces programmes et séances (vécu, situations problématiques, réussites, adaptation réalisée)
- Description et analyse d'une faute technique caractéristique de l'activité identifiée sur l'un des 2 pratiquants, présentation des remédiations proposées et de leur résultat effectif

➤ **Partie 2 : épreuve orale**

Une épreuve orale de 45 mn composée de deux parties :

- 1- **15 mn (maximum) de présentation** par le candidat traitant des cas concrets présentés dans le dossier et reprenant les éléments attendus.

Le candidat pourra utiliser tous les moyens et supports qu'il jugera utile pour faire sa présentation et utiliser à sa convenance tout document. Le candidat devra avoir préparé cette présentation en amont de l'examen.

- 2- Cette présentation sera **suivie d'un entretien de 30mn.**

Au cours de cet entretien le jury pourra questionner et échanger avec le candidat sur :

- Le dossier réalisé ;
- Les 15 mn de présentation relative à l'entraînement d'un athlète ;
- Le stage pratique du candidat ;
- Son expérience, ses connaissances et tout élément pouvant permettre au jury d'évaluer ses compétences, en lien avec le diplôme sur toutes les options présentées.

Evaluation finale pour les candidats présentant l'option « Athlé Forme » (seule ou avec les autres options) **et dans le cas, pour les options « running forme » et « marche nordique forme », où le candidat n'ait pas en amont validé un diplôme d'animateur « forme-santé » ou d'entraîneur 1° marche nordique et en conséquence n'ai pas été précédemment évalué par une mise en situation pédagogique sur les activités « forme santé ».**

Les modalités d'évaluation sont constituées des deux parties indissociables suivantes :

➤ **Partie 1 : la mise en situation pédagogique**

Une mise en situation pédagogique sera réalisée selon des modalités qui seront définies dans chaque région par le directeur de la formation de l'encadrement sportif.

Dans tous les cas, cette évaluation devra permettre d'examiner chaque candidat à travers une situation d'encadrement ayant pour objectif de vérifier les compétences attendues dans le cadre de ces prérogatives.

Le jury pourra imposer le thème de la séance. Dans tous les cas, le thème de séance devra être en lien avec la spécialité et correspondre aux prérogatives du diplôme attendu.

Cette mise en situation :

- Devra être réalisée au sein de la structure habituelle de stage du candidat ou à l'occasion d'un regroupement (avec les athlètes habituellement encadrés ou avec un public imposé pour la circonstance lors d'un regroupement ;
- Aura une durée comprise entre 45 mn et 2H ;
- Aura lieu avec un ou des athlètes correspondant aux prérogatives du diplôme, à savoir tout licencié de plus de 16 ans dans le cadre des activités « Forme Santé », en dehors de pratique compétitive.

➤ **Partie 2 : l'épreuve orale**

La mise en situation pédagogique sera suivie d'une épreuve orale de 45 mn composée de deux parties :

1- 15 mn (maximum) de présentation par le candidat traitant de cas concrets et abordant les points suivants :

- Présentation du groupe géré sur un créneau identifié de la structure sur l'activité, du programme annuel et des objectifs poursuivis ;
- Présentation de 2 pratiquants, aux profils et niveaux techniques et physiques différents ;

- Présentation des moyens et des modalités de gestion du groupe pour amener la progression pour tous ; présentation de moyens d'évaluation de ce progrès individualisé ;
- Présentation de façon plus détaillée à titre d'exemple d'une ou deux séances emblématiques de gestion de l'hétérogénéité

Le candidat pourra utiliser tous les moyens et supports qu'il jugera utile pour faire sa présentation et utiliser à sa convenance tout document. Le candidat devra avoir préparé cette présentation en amont de l'examen.

2- Cette présentation sera **suivie d'un entretien de 30 mn** au cours duquel le jury pourra questionner et échanger avec le candidat sur :

- La situation d'encadrement réalisée par le candidat ;
- Les 15 mn de présentation relative à la gestion et l'encadrement du groupe ; les moyens et procédés utilisés pour observer, adapter, faire progresser, évaluer
- Le stage pratique du candidat ;
- Son expérience, ses connaissances et tout élément pouvant permettre au jury d'évaluer ses compétences, en lien avec le diplôme sur toutes les options présentées.

Le responsable régional de la formation à l'encadrement sportif assure la présidence du jury, désigne les tuteurs et membres du jury et propose, après avis des membres du jury, à l'obtention ou à l'ajournement des candidats au diplôme présenté.

Echec à l'examen : En cas d'ajournement à la suite de la session d'examen, le candidat ne conserve aucun acquis partiel et devra, en cas de nouvelle tentative, repasser l'ensemble des épreuves et valider l'ensemble des compétences.

En cas de candidature sur un même examen à l'obtention de plusieurs options (*pour le COACH, plusieurs spécialités*), le candidat peut être validé sur une ou des options et pas sur d'autres.

Lorsqu'un candidat se présente à une **nouvelle session examen sur la même qualification** mais **dans une ou des options différentes**, il doit à nouveau passer l'examen sous sa forme entière et valider à nouveau l'ensemble des compétences du diplôme, mais en association et avec pour support la ou les spécialités et/ou le public ad hoc.